

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p align="center">-----</p> <p align="center">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT <small>établi le</small></p> <p align="center">DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p align="center">Séance du 26 Septembre 2017</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 30 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 318/2017</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le 26 Septembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul COTTERLAZ-RANNARD</p> <p>Date de convocation : 20 septembre 2017</p> <p>Présents : Mmes Christine VIONNET, Paulette LENORMAND, Anne-Marie BAILLEUL, Corinne GUISEPPIN, Mylène DUCLOS, Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Carine LAVAL, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mme Estelita LACHENAL donne son pouvoir à M. Joseph TRAVAIL, Mrs Michel BOTTERI donne son pouvoir à Mme Corinne GUISEPPIN, Alain LAMBERT donne son pouvoir à M. Emmanuel GEORGES, Guy PERRET donne son pouvoir à M. Gilles PILLOUX, Alain CHAMOSSET donne son pouvoir à M. Patrick FALCOZ.</p> <p>Absents excusés : Mrs Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX.</p> <p>M. Gilles PILLOUX est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : Maison de vie 2ème tranche ; Adoption de l'enveloppe pour l'agrandissement du rez de chaussée et autorisation de signer les avenants

La Semcoda, partenaire pour la réalisation de la maison de vie 2 a transmis un estimatif concernant les travaux à engager dans le cadre de la réalisation d'un agrandissement du rez-de-chaussée.

Celui-ci concerne uniquement la CCUR permettant d'accueillir tous les professionnels de santé qui ont manifesté leur intérêt pour s'installer dans ce bâtiment.

Cet agrandissement avait été accepté, avant la fusion, par le Président de la CC de la Semine par décision 2016-047.

L'estimatif initial s'élevait à 245.000 € HT de travaux et 37.250 € HT d'honoraires divers (MOE, SPS, étude de sols complémentaires ...) soit un moment total de 282.500 € HT, approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 14/03/2017 référence 105/2017.

Après prise en compte des différentes dépenses relatives aux travaux, le nouveau montant s'élèverait à 264 865.54 € HT de travaux auxquels il faut rajouter les honoraires et frais divers pour un montant de 26 950.00 € HT (soit un total de 291 815.54 € HT).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **PREND** en compte le nouveau chiffrage provisoire,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la commande de ces travaux ainsi que les éventuels avenants à intervenir.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul COTTERLAZ-RANNARD**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Envoyé en préfecture le 06/10/2017

Reçu en préfecture le 06/10/2017

Affiché le



ID : 074-200070852-20170926-318_2017-DE